



Commune de TOSTAT

Procès-Verbal Conseil Municipal 16 décembre 2019

C.R. n°59

L'an deux mille dix-neuf, le 16 décembre à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué le 6 décembre 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LUSSAN, Maire.

Etaient présents : M.M. LUSSAN - MORA - SOULES - GARCIA - PELAEZ - TORRES - MALLET
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M.M. MARTIGNIER - FISCHER - SARNIGUET

M. LUSSAN est désigné comme secrétaire.

M. le Maire accueille l'ensemble des élus présents et ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

- 1) Procès-verbal CM N°58 du 12 novembre 2019,
- 2) Réception travaux salle des fêtes le 11/12/2019,
- 3) Convocation commission de sécurité salle des fêtes,
- 4) Commission d'évaluation des charges transférées CLECT,
- 5) Calendrier adoption PLUI,
- 6) Travaux voirie 2019 sur la commune (CCAM),
- 7) Acte achat terrain M. MANCHES,
- 8) Révision Plan Communal de Sauvegarde,
- 9) Application des pénalités (entreprise menuiserie bagnéraise),
- 10) Fixation tarifs salle des fêtes.
- 11) Questions diverses :
 - Dotation bacs jaunes (extension des consignes de tri VAE),
 - Echafaudage Nicolas MONTAGNOL,
 - Peinture routière marquage au sol (devis)

1) Approbation PV du 12 novembre 2019

M. le Maire rappelle les points abordés lors de la séance du 12 novembre et demande, à l'ensemble du conseil municipal, les remarques éventuelles qu'il aurait à formuler sur le procès-verbal correspondant qui leur a été transmis par courrier électronique ou postal.

Aucune remarque n'étant émise, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 12 novembre 2019.

2) Réception travaux salle des fêtes le 16 décembre 2019

Les travaux de rénovation de la salle des fêtes sont en cours d'achèvement, la réunion de réception des travaux aura lieu le lundi 16 décembre à 14 heures en présence de l'architecte et des entreprises.

3) Convocation commission de sécurité salle des fêtes

Comme suite à la réception des travaux (rapport réception travaux) nous devons informer la Préfecture qui devra convoquer la commission de sécurité pour valider ces travaux et l'ouverture au public.

4) Commission d'évaluation des charges transférées à la CCAM

La commission locale d'évaluation des charges transférées s'est réunie le 10 décembre 2019 (rapport transmis par mail le 11 décembre).

Pour notre commune le montant transféré reste inchangé soit 12 832.00 € pour 2019. Avec l'intégration de notre participation au syndicat de l'Adour.

La montant des charges transférées concerne essentiellement les communes de Siarrouy, Tarasteix et Talazac (litige compétence école pour un montant de : 39 520.87 €).

5) Calendrier validation PLUI

Le projet de PLUI est arrêté par le bureau d'études et les services de l'Etat. Il sera acté en conseil communautaire le mardi 17 décembre (pas de vote pour une prise de décision).

Nous devrions recevoir tous les documents (plans, consignes, clé usb...) début d'année 2020.

Information de la population dès réception des documents, et ouverture d'un cahier d'observations pour les habitants et réunion publique.

L'enquête publique aura lieu après les élections municipales.

La validation du document aura lieu vraisemblablement en septembre 2020. Une révision de ce document sera possible par avenant tous les 3 ans suivant la demande.

Le conseil municipal devra se prononcer fin janvier 2020 sur les documents transmis.

Quoiqu'il arrive les cartes communales ne seront plus valables à l'issue de la validation du PLUI, les communes qui ne souhaitent pas adhérer au PLUI seront soumises au RNU (règlement national d'urbanisme qui devrait être plus restrictif au sujet de l'urbanisme). Ce nouveau règlement est en cours d'élaboration par les services de l'Etat.

6) Travaux voirie 2019 sur la commune CCAM

Pour l'année 2019 la commune a droit à une subvention de 20 000.00 € pour la rénovation de la voirie.

Cette subvention est disponible à la CCAM et doit être consommée avant le 31 janvier 2020.

Le devis prévisionnel était de 43 084.56 €HT.

Il convient de nous prononcer sur les travaux à réaliser car nous ne ferons que 20 000.00 € de travaux.

Une réunion est prévue le lundi 16 décembre à 15h30 avec la participation de Florent LASSALLE CCAM.

7) Acte achat terrain M. MANCHES

Afin de réaliser une aire de croisement rue d'Escondeaux (maison FONTARRABIE), M. MANCHES propriétaire de la parcelle Section A, N°273, Lieudit Brucates, surface 18 m² nous a proposé l'achat de cette parcelle pour 1 € le m².

Cet achat a été validé par Maître SEMPE notaire à Vic en Bigorre le 27 novembre 2019 en présence de M. Bernard MANCHES, Hervé SOULES et moi-même.

8) Révision Plan Communal de Sauvegarde

La validation du PPRI (plan prévisionnel des risques inondations) par M. le Préfet, nous oblige à faire un avenant à notre Plan Communal de Sauvegarde car il est intégré sur tous les documents d'urbanisme en cours et à venir. Ce qui modifie sensiblement la cartographie de notre commune concernant l'urbanisme car il n'y aura aucune dérogation qui sera recevable (discours de M. le Secrétaire Général).

Pour procéder à cet avenant qui est obligatoire pour toutes les communes couvertes par un PPRI, j'ai chargé M. Jérémie ASTAU Directeur du SMGAA, ainsi que M. Benoit JARENO Technicien en charge des risques inondations à l'Institution Adour de nous accompagner pour ce travail.

Dans le cadre de leurs missions, ils nous proposent de nous accompagner à faire ce travail de mise à jour.

Une première réunion aura lieu courant janvier à Tostat, j'ai demandé à Hyacinthe de se joindre à nous pour établir ce document.

9) Tarifs location salle des fêtes

Fixation des tarifs de location de la salle des fêtes.

10) Questions diverses

1. A partir du 1^{er} janvier 2020, les habitants pourront trier dans les bacs tous les emballages en plastique, les bouteilles, sacs, pots et barquettes. Ce tri se fera plus simplement, une information sera distribuée dans tous les foyers
La CCAM va doter tous les foyers d'un bac roulant jaune pucé.
Une réunion d'information a lieu le 19 décembre à VAE.
2. Une mise en demeure par le service départemental des routes a été notifiée à M. Nicolas MONTAGNOL pour enlever son échafaudage situé rue de Marsac avant 30 novembre 2019. A ce jour l'échafaudage est toujours en place. M. BONNECARRERE Directeur Agence des Routes du Val d'Adour se propose de lui faire une nouvelle mise en demeure pour le démonter, en lui précisant que l'échafaudage sera démonté à ses frais par une entreprise spécialisée.
3. Afin de matérialiser les marquages au sol (parking, passage piétons, stop) un devis a été demandé à une entreprise spécialisée. Ce travail devant être réalisé, ce devis sera présenté à la CCAM pour savoir par rapport à la compétence voirie qui prend en charge ?

Fait à Tostat, le 16 décembre 2019

Le maire,

B. LUSSAN

MME FISCHER

M. GARCIA

M. MALLET

M. MARTIGNIER

M. MORA

M. PELAEZ

MME SARNIGUET

M. SOULES

M.TORRES